

COMPTE-RENDU	Conseil d'école 3e trimestre
DATE	19 juin 2014 – 18h/20h
Lieu	Maternelle Hastignan

Présents :

- ♦ **Equipe Enseignante** : Mme Véronique Lafeuille (Directrice, PS 1), Mme Béatrice Kéribin (décharge de Mme Lafeuille en PS), Mme Marie Beugniot (PS/MS 5), Mme Sandrine Jasinski (PS/MS 6), Mme Sylvie Leroux (GS 7), Mmes Nathalie Lebon et Sylvie Macquignon (GS 8).
- ♦ **Mairie** : Mme Françoise Hanusse, Adjointe à l'accessibilité, à la prévention et à la santé, Représentante de la Municipalité pour l'école maternelle Hastignan.
- ♦ **Personnel Mairie** : Mme Bénédicte Davault-Pradel (adjointe coordinateur périscolaire), Mme Micheline Delmouly (cuisinière satellite).
- ♦ **Parents Elus FCPE** : Mme Cécile Cortinas, Mme Christelle Dissaux.
- ♦ **Parents Elus API Hastignan** : Mme Laurence Bartholome, Mme Valérie Bourbon, Mme Brigitte Defoort, Mme Séverine Desperiez, Mme Caroline Lacoste, M. David Defoort.
- ♦ **Excusées** : Valérie Raimbault PS/MS 2, Sylvie Guichard PS/MS 3. Claudy Laville DDEN.

1. Point sur la rentrée 2014/2015

Les effectifs à la rentrée 2014/2015 sont à ce jour de 57 enfants de petite section (PS), 68 enfants de moyenne section (MS) et 77 enfants de grande section (GS), soit 202 enfants inscrits. Une création de classe a été actée pour l'école (il y aura donc 8 classes) et l'ensemble du Conseil d'Ecole s'en réjouit car cela s'accompagnera d'une baisse des effectifs par classe à environ 26 enfants par classe. Ainsi, il y aura l'an prochain 3 classes de grands, 2 classes de moyens, 1 classe de petits / moyens, et 2 classes de petits.

Organisation des classes :

PS 1 : Véronique Lafeuille	PS/MS 3 : Sylvie Guichard	GS 4 : Virginie Meyssonier
PS 2 : Valérie Raimbault	MS 5 : Marie Beugniot	GS 7 : Sylvie Leroux
	MS 6 : Sandrine Jasinski	GS 8 : Nathalie Lebon

La nouvelle classe s'installera dans la salle APS actuelle (GS, classe 4).

Au niveau du personnel municipal, 2 nouvelles ATSEM arrivent sur l'école (dont 1 pour la nouvelle classe) et l'aide satellite change d'école.

La prérentrée aura lieu le 01/09/2014, la rentrée des élèves le 02/09/2014 au matin pour les GS, et l'après midi pour les MS. La rentrée des petites sections sera faite de manière échelonnée, en demi-classe les 02/09 et 03/09 au matin (pas de classe l'après-midi).

La rentrée ayant été repoussée au 2 septembre par l'Education Nationale, il y aura 2 mercredis après-midi travaillés dans l'année.

2. Passerelles petite enfance, passerelle élémentaire

Les passerelles ont débuté par la visite des assistantes maternelles agréées le 19 juin 2014 et se poursuivront avec les enfants de la crèche lundi 23 juin.

Ce lundi aura également lieu la passerelle à l'élémentaire Hastignan pour les GS. Les enfants seront accompagnés par leur enseignant et par des animateurs. Ils déjeuneront à l'école

élémentaire. Cette passerelle concerne tous les enfants de GS. Il n'y a pas de passerelle spécifique pour les enfants partant à Cérillan, néanmoins les enseignants de Cérillan et Hastignan se rencontrent pour assurer un relais entre maternelle et élémentaire le 20 juin 2014.

La matinée portes-ouvertes pour les futurs élèves de l'Ecole Maternelle Hastignan aura lieu le samedi 21 juin 2014. Les associations ou fédérations de parents peuvent intervenir lors de cette réunion pour expliquer leur rôle et se présenter.

3. Réforme des rythmes scolaires / Communication aux familles

Suite aux Conseils d'Ecoles exceptionnels qui ont eu lieu début juin (voir le précédent compte-rendu), la mairie a proposé un nouvel aménagement des temps périscolaires, avec des TAP (gratuits) de 1h les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 ; et de l'APS (payant) dès 15h45 le vendredi.

Les horaires scolaires seront inchangés (8h45-12h/13h45-15h45 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et 8h45-11h45 le mercredi).

La validation par le DASEN est attendue pour le 22 juin 2014. Les représentants de parents demandent que la mairie communique auprès de tous les parents avant les grandes vacances, y compris pour les nouveaux élèves (PS et nouveaux).

4. Point TAP / CLAE / APS

Le lieu d'accueil de l'APS sera déplacé à la rentrée prochaine dans la maisonnette dont la capacité d'accueil est de 49 personnes maximum ; ainsi vers 8h le matin des groupes d'enfants (des mêmes classes) seront transférés en salles de motricité pour respecter les capacités d'accueil. Le garage de la maisonnette pourrait avantageusement être aménagé pour être un lieu d'accueil de l'APS (porte vitrée, vue sur le portail). A la rentrée prochaine, il y aura une animatrice de plus, car il y a une classe de plus.

Le préfabriqué servant actuellement de dortoir (capacité d'accueil de 19 personnes) sera utilisé pour recevoir un groupe pendant le temps des TAP.

Concernant les TAP, les points suivants sont actés pour l'an prochain :

- 1 classe / 1 lieu / 1 animateur et 1 ATSEM pour les MS et GS ; avec utilisation de mallettes thématiques pour les activités (exemple : mallette marionnettes),
- Les GS évolueront dans la maisonnette.
- Ritualisation de l'accueil dans un seul lieu (salle de motricité avec accès bibliothèque) pour les PS. Les petits bénéficieront de temps moins contraints en TAP.
- Le temps de goûter se fera de façon échelonnée à partir de la rentrée prochaine pour diminuer le bruit.
- Les salles de classe ne seront pas utilisées systématiquement pour les TAP.

L'équipe enseignante précise qu'il n'est pas nécessaire de vouloir appliquer dans une école un modèle issu d'une autre école, même si des exemples sont bien évidemment à considérer. Il est souhaitable de mener tous les projets en grande concertation entre les équipes scolaires et périscolaires, en prenant en compte les spécificités locales (lieux, personnes, nombre d'enfants restant à l'APS par classe, planning des APC, etc...).

5. Point ATSEM, Charte des ATSEM

Aucun élément nouveau. La dernière réunion a eu lieu en fin d'année 2013. La municipalité devrait travailler à nouveau sur ce sujet à compter de la rentrée 2014.

Les enseignants expriment les difficultés d'organisation lorsque les ATSEM sont présents en effectif réduit, à savoir le mercredi matin, et pour l'organisation de sorties. A la rentrée prochaine, les ATSEM seront toujours à demi effectif le mercredi matin.

L'an prochain, les ATSEM termineront leur service 15 minutes plus tard le soir les lundis, mardis et jeudis pour accompagner le début des TAP comme actuellement (voir point 3). Le vendredi, elles termineront à 15h45. Elles seront en demi-effectif le mercredi matin.

Dans l'hypothèse où la proposition de la mairie de changer l'organisation des TAP (lundi, mardi et jeudi, TAP de 15h45 à 16h45 et vendredi, début de l'APS à 15h45) serait validée par l'Education Nationale, Mme Lafeuille attire l'attention de l'élue sur le fait qu'une fin de contrat à 15h45 pour les ATSEM n'est pas satisfaisante. En effet, si les ATSEM quittent leur service à 15h45, elles ne peuvent aider à la sortie des enfants. Il serait vivement souhaitable de prolonger le service des ATSEM de 15 minutes le vendredi pour assurer la sécurité des enfants au moment de la sortie, et du transfert de responsabilité Education Nationale / mairie.

Des parents élus regrettent le fait que les spécificités des maternelles, en particulier des enfants les plus jeunes ne soient pas prises en compte dans les évolutions de la réforme (pas de réunion du groupe de travail maternelle, charte des ATSEM non finalisée...).

Des difficultés de remplacement des ATSEM sont également mentionnées.

6. Point Restaurant Scolaire (effectifs, organisation)

Le bilan est positif : la nouvelle durée de la pause méridienne (+ 15 mn depuis la rentrée 2013-2014) permet de faire déjeuner les enfants sereinement, en deux services.

Les enfants servis en 2ème service ont pu passer en 1er service au cours de l'année.

Lorsque des ATSEM sont absentes, elles sont remplacées pour le service de restauration (12h-14h).

7. Point sur les travaux (réalisés /à venir/demandés)

❖ Réalisés

- Portail pour le passage entre la maison APS et le petit bois.

❖ Demandés

- Dégradation du revêtement de sol vert sous le préau : une réparation rapide du revêtement est nécessaire.
- Portes d'entrée / anti-pince-doigts : Il est souhaitable de mettre un dispositif de type « groom » sur les portes d'entrées, en n'autorisant l'ouverture que dans un sens. La solution technique consistant à bloquer la porte en un seul sens pour permettre la pose des anti-pince-doigts a été actée il y a déjà un certain temps. Ces travaux sont particulièrement importants pour la sécurité des enfants.

Il serait également souhaitable de vérifier que toutes les portes utilisées fréquemment par les enfants dans l'école soient équipées d'anti-pince-doigts (certains sont arrachés, d'autres portes non équipées). Les services techniques indiquent ne pas avoir d'information de la vétusté de ces systèmes.

Il est souhaitable que ce point soit traité au plus vite pour éviter tout accident.

- Colmatage des fuites des gouttières du préau : prévu au budget 2015
- Taille de la haie : nécessité de tailler, car il devient difficile de se croiser.
- Pose de paillasons : nécessaire à toutes les entrées (local APS, entrée des classes, etc...)
- Vérification plaques de sol décollées dans la cour
- Remplacement des planches autour des arbres de la cour
- Débouchage des grilles dans la cour (grilles obstruées par les feuilles)
- Matérialisation de l'entrée du nouveau parking en calcaire nécessaire : les parents se garent dans l'entrée, bloquant ainsi de nombreuses places.

- Entretien du jardin extérieur : première demande.
Ces points seront remontés en mairie via la cuisinière satellite.

8. Point bibliothèque

Le prêt pour les enfants à la bibliothèque fonctionne très bien avec l'aide des parents bénévoles. L'API Hastignan a donné 120 livres pour la bibliothèque (couverts, et intégrés dans la bibliothèque).

Les sacs des enfants vont être lavés pour la rentrée.

Les personnes (enseignants, parents, grands-parents) qui s'investissent dans ce projet sont très vivement remerciées.

9. Point Coopérative scolaire et kermesse

Le bénéfice de la kermesse se situe aux environs de 2000€.

Le Conseil d'Ecole remercie l'API Hastignan pour le don de 400 € qui a permis de financer l'achat de tapis et de ballons pour la salle de motricité suite à l'opération vide grenier du 1^{er} juin.

10. Spectacles, fêtes et voyage scolaire

La sortie avec nuitée à Andernos organisée par Mme Leroux (GS 7) s'est très bien passée.

La sortie des autres classes à Bombannes a eu lieu sous le soleil.

La Kermesse s'est bien déroulée, les retours sont très positifs. Un « cahier » de Kermesse sera mis à la disposition des parents pour faire des retours/suggestions sur cet évènement pour l'an prochain.

11. Mesure de la qualité de l'air

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 impose aux établissements accueillant des enfants de moins de six ans de surveiller la qualité de l'air avant le 1^{er} janvier 2015. Cette surveillance comprend une évaluation des moyens d'aération et une mesure de polluants.

Un appel d'offre est en cours, des mesures de la qualité de l'air se feront dans les écoles et les crèches à la rentrée (1er trimestre) afin d'en avoir les résultats avant le 1^{er} janvier 2015. Ceci est inscrit au budget 2014.



**Pensez à récupérer les habits que vos enfants auraient pu oublier à l'école (près du bureau de la Directrice).
TOUS CES VETEMENTS SERONT MIS A DISPOSITION
D'ASSOCIATIONS CARITATIVES DES LE 04/07/2014**



Nous vous souhaitons de bonnes vacances et un bel été.



Bonne continuation pour ceux qui quittent l'Ecole Maternelle !